

BETTAPHAM

Date de préparation 26-oct.-2012

Date de révision 20-mars-2015

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit HBP04
Nom du produit BETTAPHAM
Synonymes -
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France
Energy Park
132-190 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
info.uk@uniphos.com

Adresse e-mail

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R36, R43 - N;R51/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 - (H411)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

ATTENTION

mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation nationale

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Phenmedipham	237-199-0	13684-63-4	10 - 20	N; R50/53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	-	78330-21-9	1 - 5	Xn;R22 Xi;R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible
Isopropylamine Alkyl Benzene Sulphonate	271-531-5	68584-24-7	5 - 10	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau pulvérisée
Etouffer les flammes avec du sable, des poudres sèches, du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction déconseillés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
Porter un équipement de protection individuel
Éviter le contact avec les yeux
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Se laver les mains après manipulation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants
Protéger de la lumière

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection	<p>Pour l'opérateur, porter.</p> <p>Pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou des atomiseurs pendant le mélange/chargement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3. - Une combinaison de travail dédié (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant . - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3). <p>pendant l'application</p> <p>Si application avec tracteur avec cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une combinaison de travail dédié (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant . - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cadre d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, il convient de noter que les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. <p>Si application avec tracteur sans cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche. - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cadre d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. <p>pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3. - Une combinaison de travail dédié (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant. - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3). <p>Pour le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail dédié (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant.</p>
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Blanc cassé	
État physique	Liquide suspension concentrée	
Odeur	de cannelle	
Propriété	VALEURS	Remarques/ Méthode
pH	6.38	(25°C - 1% solution)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Indisponible	Aucune information disponible
Point d'éclair	aucune donnée disponible	
inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas	
Tension de surface	5.39 mN/m	
densité	1.0030 g/mL	
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
température de décomposition	Aucune information disponible	
viscosité	113 mPas	20 °C, Viscosité dynamique
Propriétés comburantes	Non comburant	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

températures supérieures à 35 °C

10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts
Acides forts

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 orale

> 2000 mg/kg

DL50 cutanée

> 4000 mg/kg

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

corrosivité Aucune information disponible.

sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

toxicité à dose répétée Aucune information disponible

Effets cancérogènes Aucune information disponible

EFFETS MUTAGÈNES Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 10 mg/L
 EC50/48h/Daphnia = 87.3 mg/L
 CL50/poisson/96 h = 27.6 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
Phenmedipham	3.59

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Phenmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Phenmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Marine pollutant
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Phenmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A197

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36 - Irritant pour les yeux

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 20-mars-2015

Remarque sur la révision sections mises à jour: 2.2, 8, Autres équipements de protection

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité